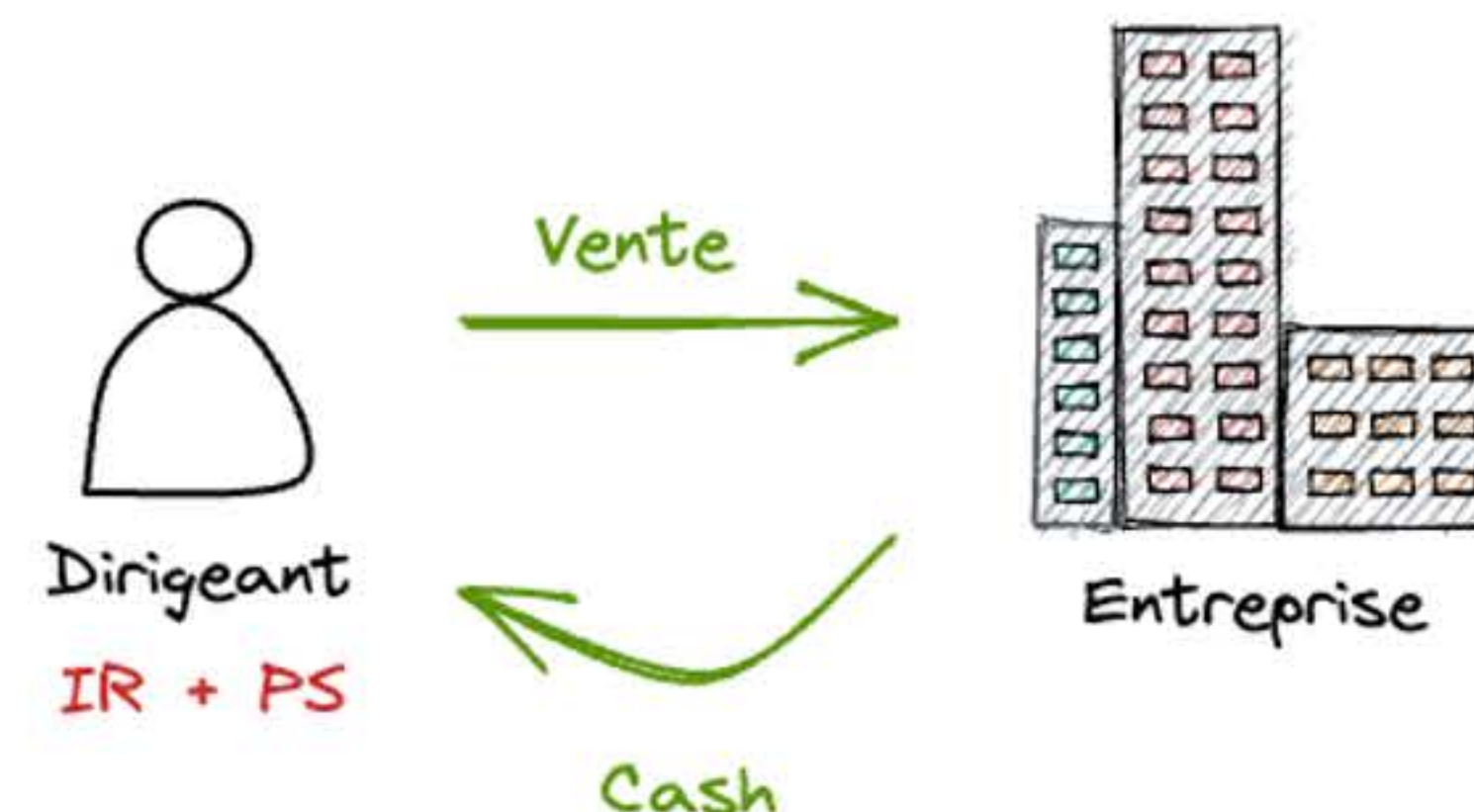


🕒 La fiscalité de la plus-value de cession d'une entreprise diffère si la détention est en direct ou via une holding.

Fonctionnement

- 🕒 Lorsque le dirigeant vend ses titres détenus à titre personnel
- ✅ Il perçoit le cash et paie l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux
- ❓ L'acheteur est redevable de droits d'enregistrement de 0,1 % (SAS) ou de 3 % (SARL)



@ Camil Mikolajczack 🔍

Imposition

- 🕒 Le dirigeant a le choix entre l'imposition au barème progressif (IR) ou à la flat tax (PFU)
- ⚠️ Attention car le choix s'applique sur tous les autres revenus du foyer fiscal pour l'année de la cession

Impôt sur le revenu + Prélèvements sociaux + Contribution sur les hauts revenus

PFU : Forfait 12,8 %	17,2 % sans CSG, déductible	Entre 0 et 4 % selon RFR
IR : Entre 0 et 45 %	17,2 % dont 6,8 % de CSG, déductible	Entre 0 et 4 % selon RFR

Comment choisir entre IR et PFU ?

Au barème progressif, le dirigeant bénéficie d'abattements :

- ✓ 50 % pour une détention à partir de 2 ans ;
- ✓ 65 % pour une détention entre 2 et 8 ans ;
- ✓ 85 % pour une détention > 8 ans (sous conditions).

Légende :

plus avantageux

	Tranche marginale d'imposition				
	0 %	11 %	30 %	41 %	45 %
	+ 17,2 % (prélèvements sociaux)				
Sans abattement	17,2 %	28,2 %	47,2 %	58,2 %	62,2 %
50 % d'abattement	17,2 %	22,7 %	33,2 %	33,7 %	39,7 %
65 % d'abattement	17,2 %	21,1 %	27,7 %	31,55 %	33 %
85 % d'abattement	17,2 %	18,9 %	21,7 %	23,4 %	24 %

3 schémas d'optimisation

1

Donation avant cession

Permet de transmettre et de purger la plus-value

2

Apport cession

Permet de réinvestir en reportant l'imposition

3

Pacte Dutreil

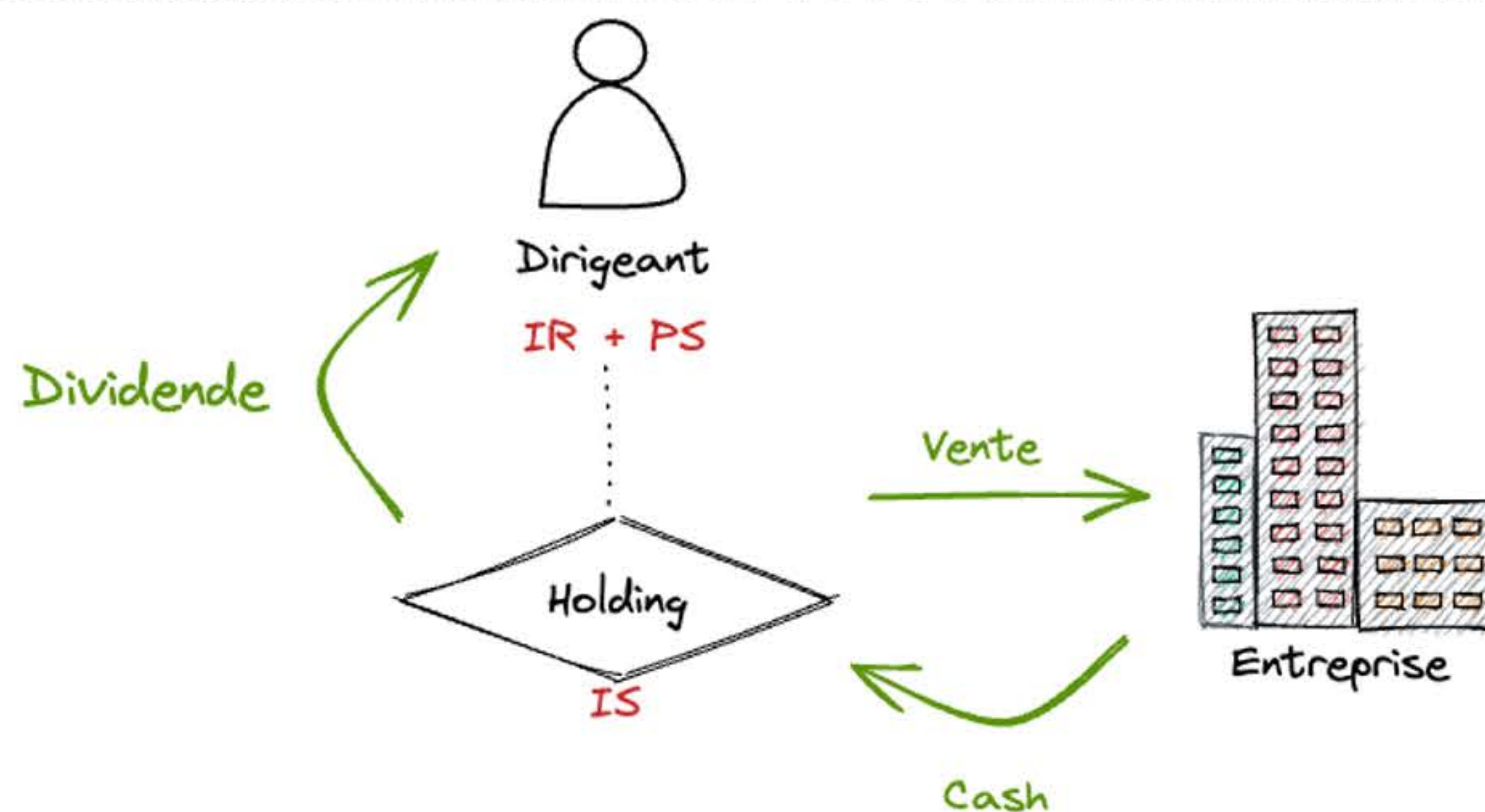
Permet d'optimiser la transmission familiale

Like 👍 et enregistrez 📁

🕒 La fiscalité de la plus-value de cession d'une entreprise diffère si la détention est en direct ou via une holding.

Fonctionnement

- 🕒 Quand la holding du dirigeant vend les titres
- ✅ La holding perçoit le cash et paie de l'impôt sur les sociétés
- ❓ Le dirigeant peut réinvestir dans la holding ou se distribuer des dividendes



@ Camil Mikolajczack 🔍

Réinvestir ?

- 🕒 La plus-value de la holding est intégrée au résultat qui sera soumis au barème de l'IS :
 - à 15 % jusqu'à 42 500 €
 - à 25 % au-delà
- ⚠️ Vérifier que l'objet social de la holding permette le réinvestissement dans les activités souhaitées

Exemple avec un résultat de 500 000 € :

42 500 € × 15 %

+

457 500 € × 25 %

= 121 155 € d'impôts sur les sociétés

Se distribuer des dividendes ?

Après IS, les dividendes sont imposés à l'IR ou au PFU :

- ✓ IR : tranche marginale d'imposition ;
- ✓ PFU : taux forfaitaire de 12,8 % ;
- ✓ Prélèvements sociaux : 17,2 % avec CSG, déductible si IR

Légende :

plus avantageux

	Tranche marginale d'imposition				
	0 %	11 %	30 %	41 %	45 %
	+ 17,2 % (prélèvements sociaux)				
IS à 15 %	29,6 %	34,6 %	40,5 %	40,5 %	40,5 %
IS à 25 %	37,9 %	42,3 %	47,5 %	47,5 %	47,5 %
IS à 25 % avec la Niche Coppé 🥰	19,7 %	29,6 %	32,1 %	32,1 %	32,1 %

3 schémas d'optimisation

1

Niche Coppé

Cession imposée à seulement 3 %

2

Apport cession

Aucun impôt au niveau de la holding

3

Pacte Dutreil

Si la holding est animatrice

Like 👍 et enregistre 📁

Comgest Monde Classique VS. Clean Share

Différence

Comgest Monde C

Fonds classique
2,40%

Comgest Monde Z

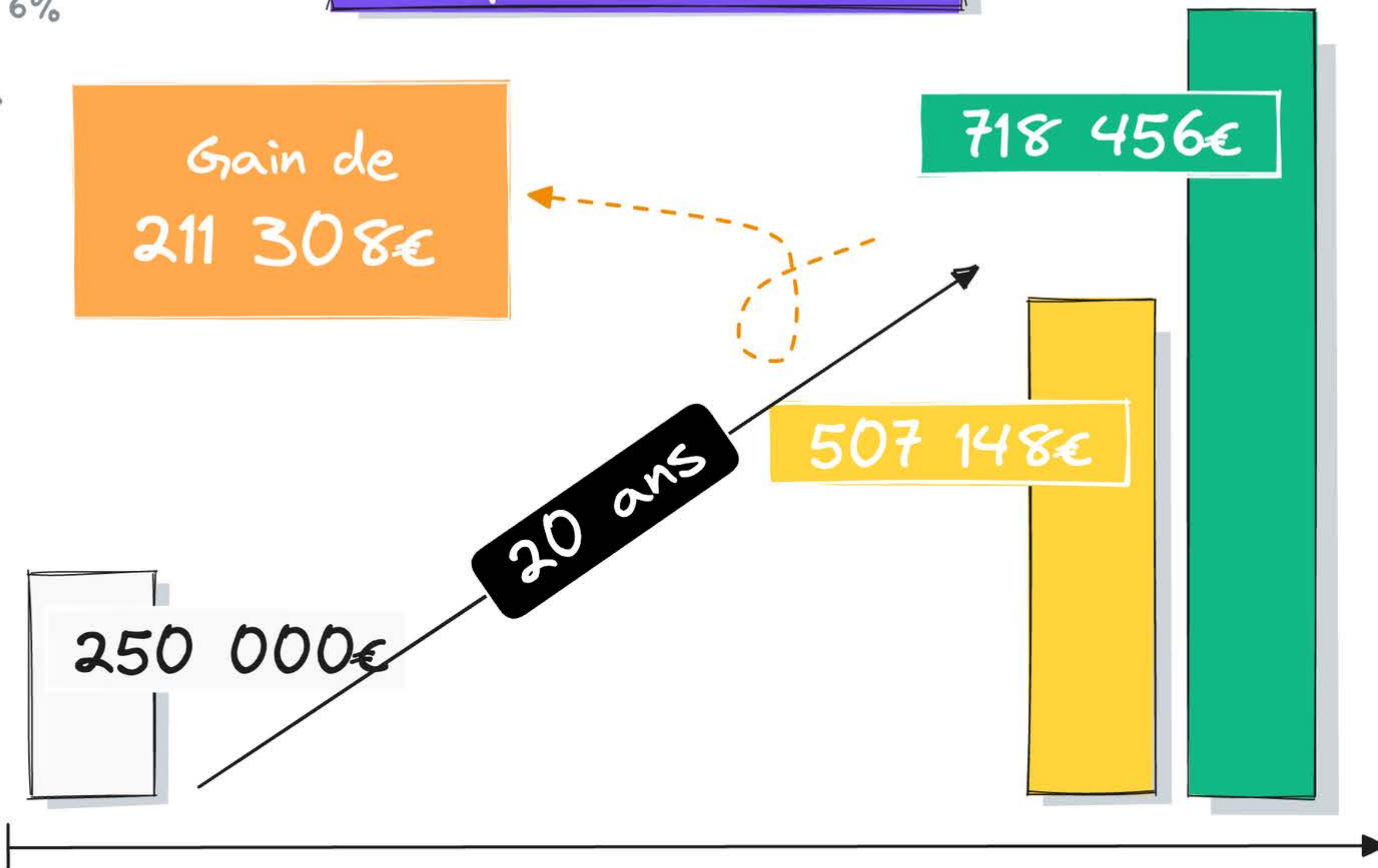
Fonds Clean Share
1,48%

Gain de
0,92% / an

Impact des frais

in Camil Mikolajczack 🔍

Rendement brut : 6%
*Toute chose
égale par ailleurs

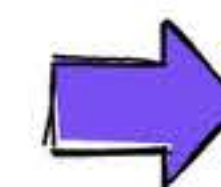


Différence

Suppression des
rétrocommissions
aux distributeurs



Frais moindres



Meilleure performance



Gage de l'indépendance du conseil

Like 👍 et enregistre 📁

Concubinage ou union libre

in Camil Mikolajczack 🔍

Fonctionnement

- ❶ Union de fait = vie commune stable et continue entre 2 personnes vivant en couple.
- ❷ Pas d'obligation de fidélité, de secours, d'assistance entre concubins.
- ❸ Absence d'engagement formel et rupture libre à tout moment.

Patrimoines

- ✓ Biens acquis seul sont personnels, biens acquis à 2 sont indivis
- ✓ Revenus et patrimoines sont séparés
- ✓ Dettes sont personnelles (sauf dette solidaire)
- ✓ Déclaration des revenus séparée, mais imposition à l'IFI commune

Donation et succession

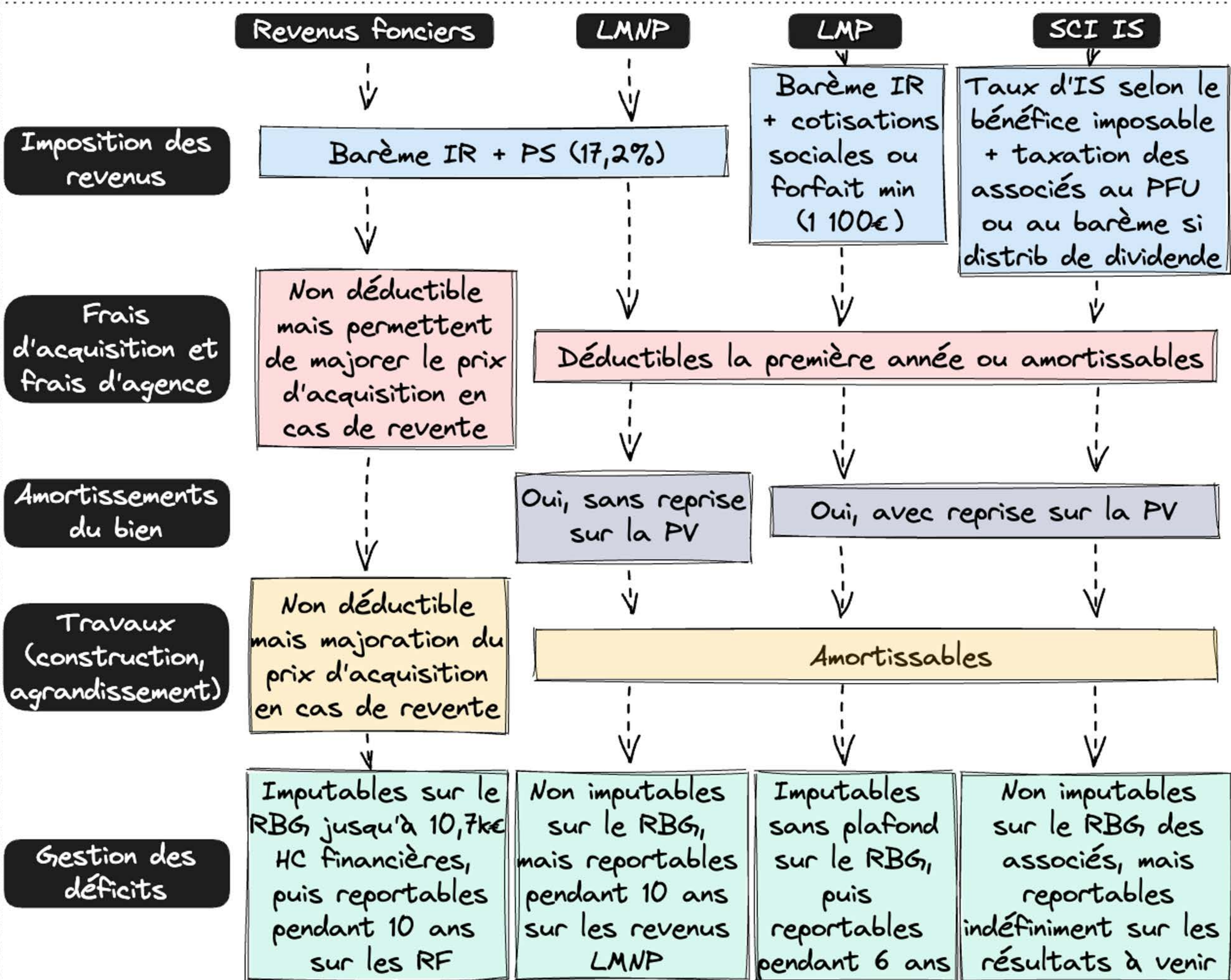
- ✗ Donation : pas d'abattement
- ✗ Succession : abattement de 1 594€
- ✗ Aucun droit sur l'héritage du concubin en cas de décès (sauf testament)
- ✗ Droits : taxation à 60%

Points de vigilance

- ⚠ Succession : pas de droit légaux et taxation exorbitante
- ⚠ Achat immobilier à 2 :
 - ▶ Indivision : risque de vente forcée en cas de mésentente
 - ▶ Dette solidaire : en cas d'impayés, l'autre doit rembourser l'échéance 2x
- ⚠ Pas de pension de reversion pour le concubin survivant
- ⚠ Pas de protection du logement familial
- ⚠ En cas de naissance d'enfant : reconnaissance par le père nécessaire
- ⚠ Absence de représentation légale en cas d'incapacité physique ou mentale

Like 👍 et enregistre 📁

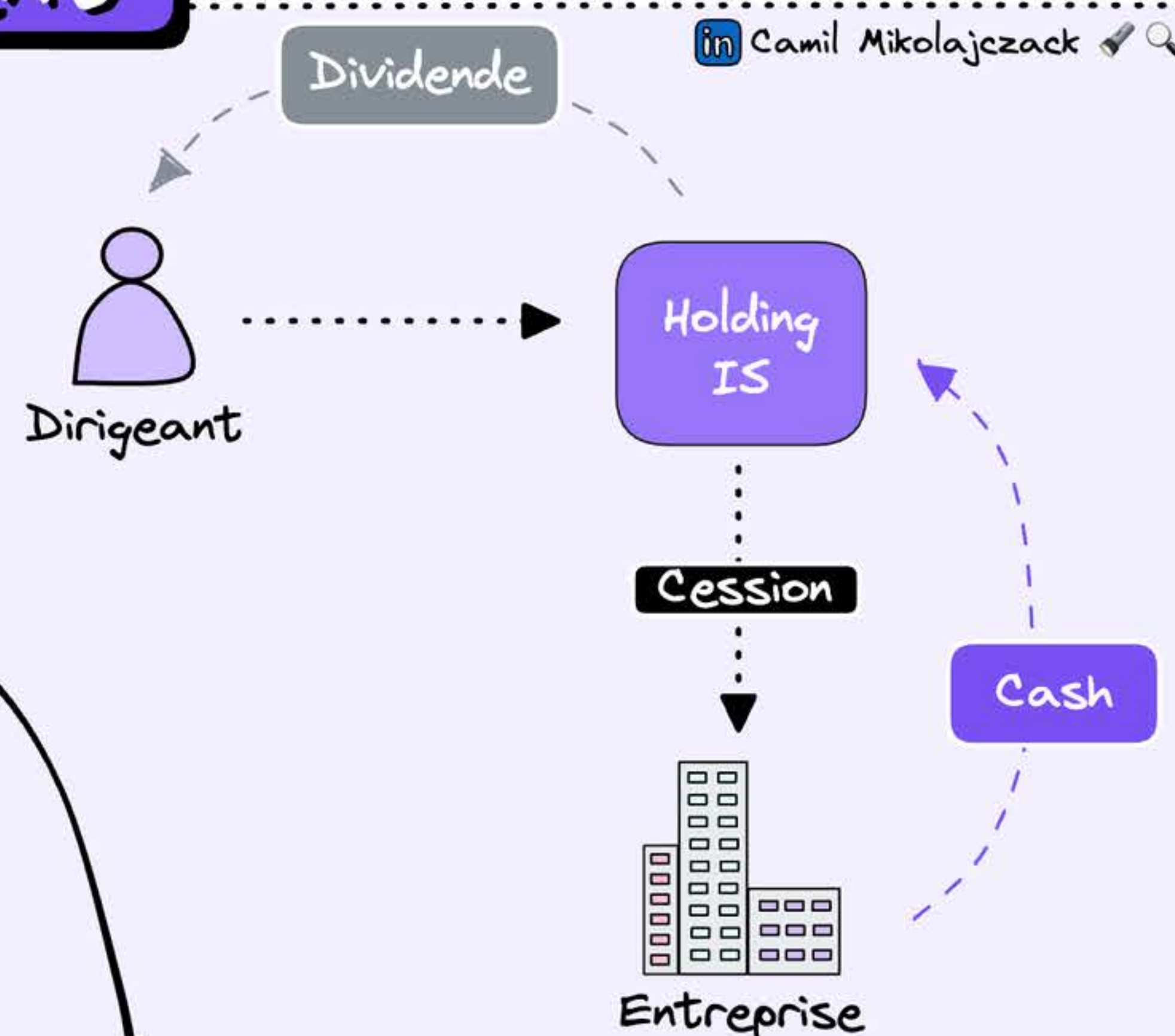
Fiscalité des revenus immobiliers



HOLDING : FISCALITE DE LA CESSION

Fonctionnement

- ✓ Quand la holding du dirigeant vend les titres
- ✓ La holding perçoit le cash et paie de l'IS
- ✓ Le dirigeant peut réinvestir dans la holding ou se distribuer des dividendes



Se distribuer un dividende

Après IS, les dividendes sont imposés à l'IR ou au PFU :

- ✓ **IR** : tranche marginale d'imposition
- ✓ **PFU** : taux forfaitaire de 12,8%
- ✓ **Prélèvements sociaux** : 17,2% avec CSG, déductible si IR

	Tranche marginale d'imposition				
	0%	11%	30%	41%	45%
	+ 17,2% (prélèvements sociaux)				
IS à 15%	29,6%	34,6%	40,5%	40,5%	40,5%
IS à 25%	37,9%	42,3%	47,5%	47,5%	47,5%
IS à 25% avec la Niche Coppé	19,7%	29,6%	32,1%	32,1%	32,1%

Légende : plus avantageux

Réinvestir dans la holding

La plus-value de la holding est intégrée au résultat qui sera soumis à l'IS :

- ✓ à 15% jusqu'à 42 500€
- ✓ à 25% au-delà

⚠ Vérifier que l'objet social de la holding permette le réinvestissement dans les activités souhaitées.

Exemple avec un résultat de 500 000€ :

$$42\,500\text{€} \times 15\% + 457\,500\text{€} \times 25\% = 121\,155\text{€ d'IS}$$

Like👍 et enregistre📁

HOLDING : REGIME DES TITRES DE PARTICIPATIONS

Fonctionnement

- ✓ Les cessions de titres par la holding sont **exonérées d'IS**
- ✓ Hormis une **quote-part** de frais et charges de 12% sur la PV brute
- ✓ Ne s'applique pas aux cessions de titres à **prépondérance immobilière non cotés**
- ✓ Pas de compensation des **moins-values**.
- ✓ En cas de moins-values, le **régime de droit commun** peut être plus intéressant.

Imposition des PV à l'IS :

	PV classique	Titres de participation
Résultat ≤ 42 500€	15%	1,8%
Résultat au-delà	25%	3%

➔ Exonération de 88 % les plus-values.

Conditions

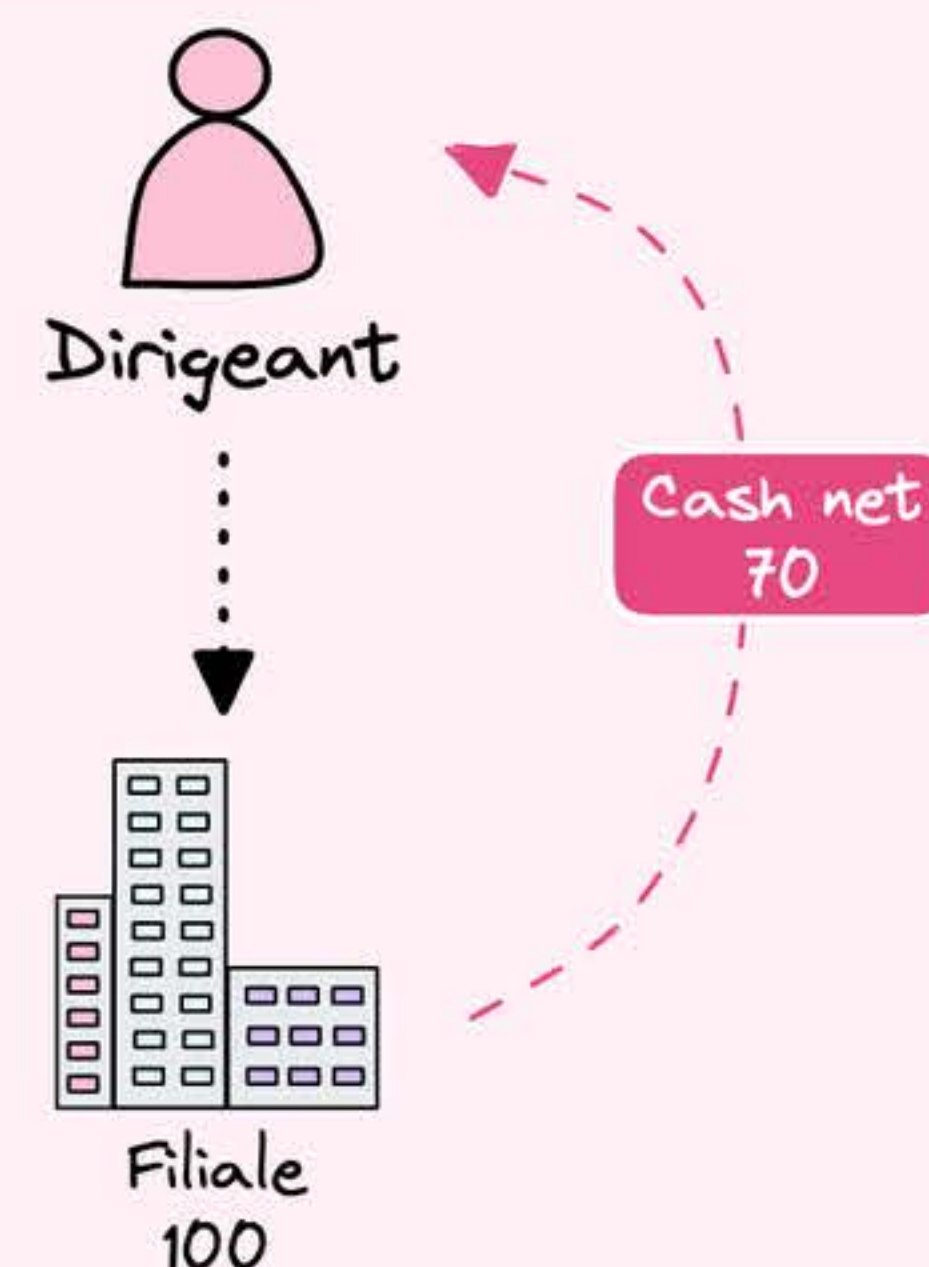
in Camil Mikolajczack

- ✓ Société mère obligatoirement à l'IS et fille au choix : à l'IS ou à l'IR
- ✓ Titres détenus depuis **2 ans min** au moment de la cession
- ✓ Participation **≥ 5%** du capital et des droits de vote
- ✓ Si participation < 5% alors être en mesure d'apporter la preuve :
 - ✓ de l'exercice d'une influence / contrôle
 - ✓ de l'utilité de la fille à l'activité de la holding à l'acquisition

Like👍 et enregistre📁

Exemple

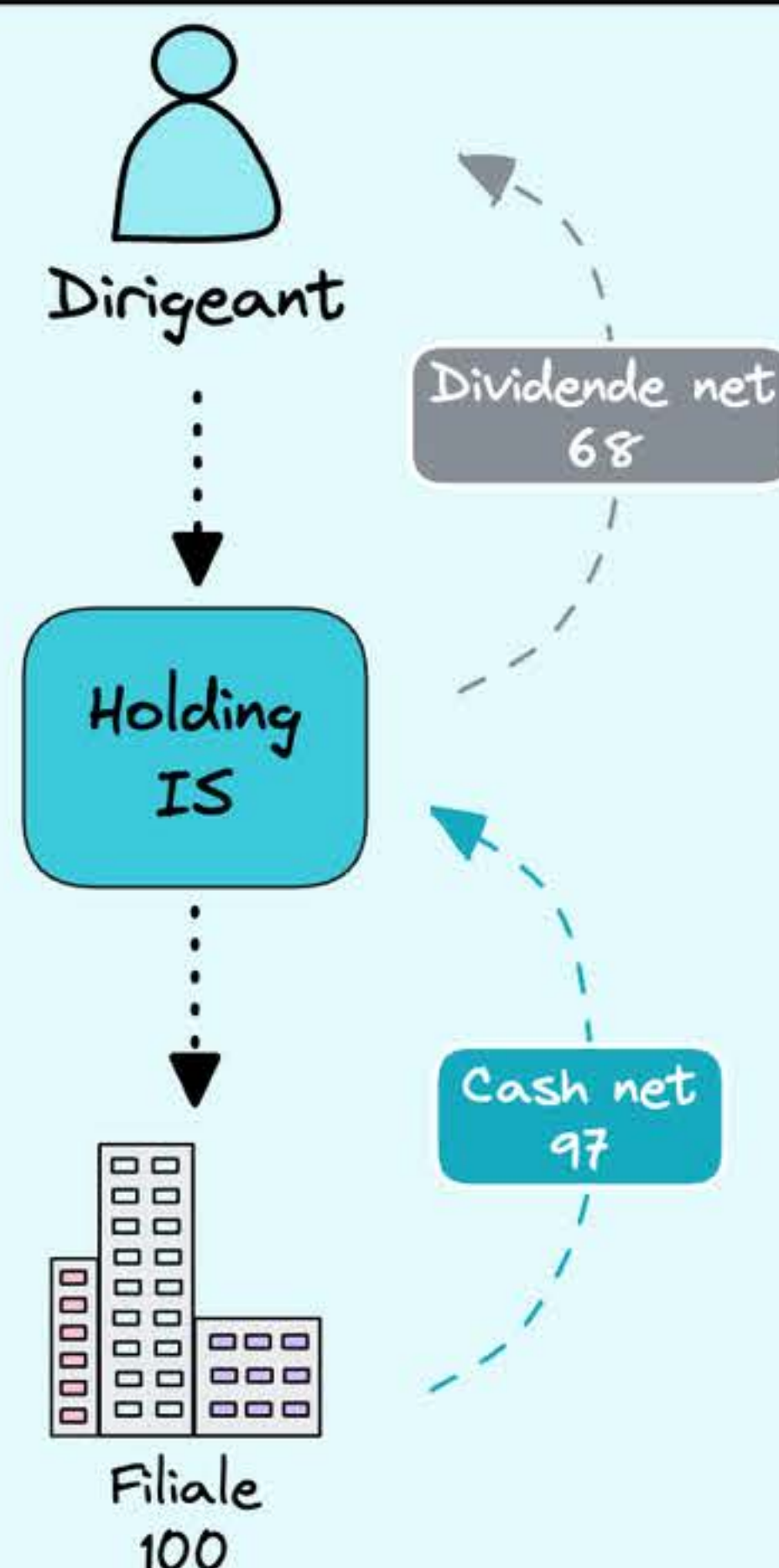
✗ **Détention en direct** ... Avec une plus-value de 100



Imposition à la flat tax : $(100 \times 30\%) = 30$.

✗ Le dirigeant ne peut réinvestir que 70.

✓ **Régime des titres de participations**



Plus-value à réintégrer au résultat de la holding : $(100 \times 12\%) = 12$ soit un IS de : $(12 \times 25\%) = 3$

- ✓ Le dirigeant a 2 possibilités :
 - ✓ Réinvestir 97 sans contraintes
 - ✓ Percevoir un dividende de 68 net.

LES FRAIS DE L'ASSURANCE-VIE

Frais d'entrée

- ✓ Sur les capitaux versés
- ✓ 0% - 5% des sommes versées
- ✓ Négociables

Frais de gestion du contrat

- ✓ Frais annuels du contrat
- ✓ Prélevés par l'assureur
- ✓ 0,5% - 1% du capital géré

Frais visibles

Frais d'arbitrage

- ✓ Sur chaque changement de support
- ✓ 0% - 1% du montant de l'opération
- ✓ Négociables

Frais des supports

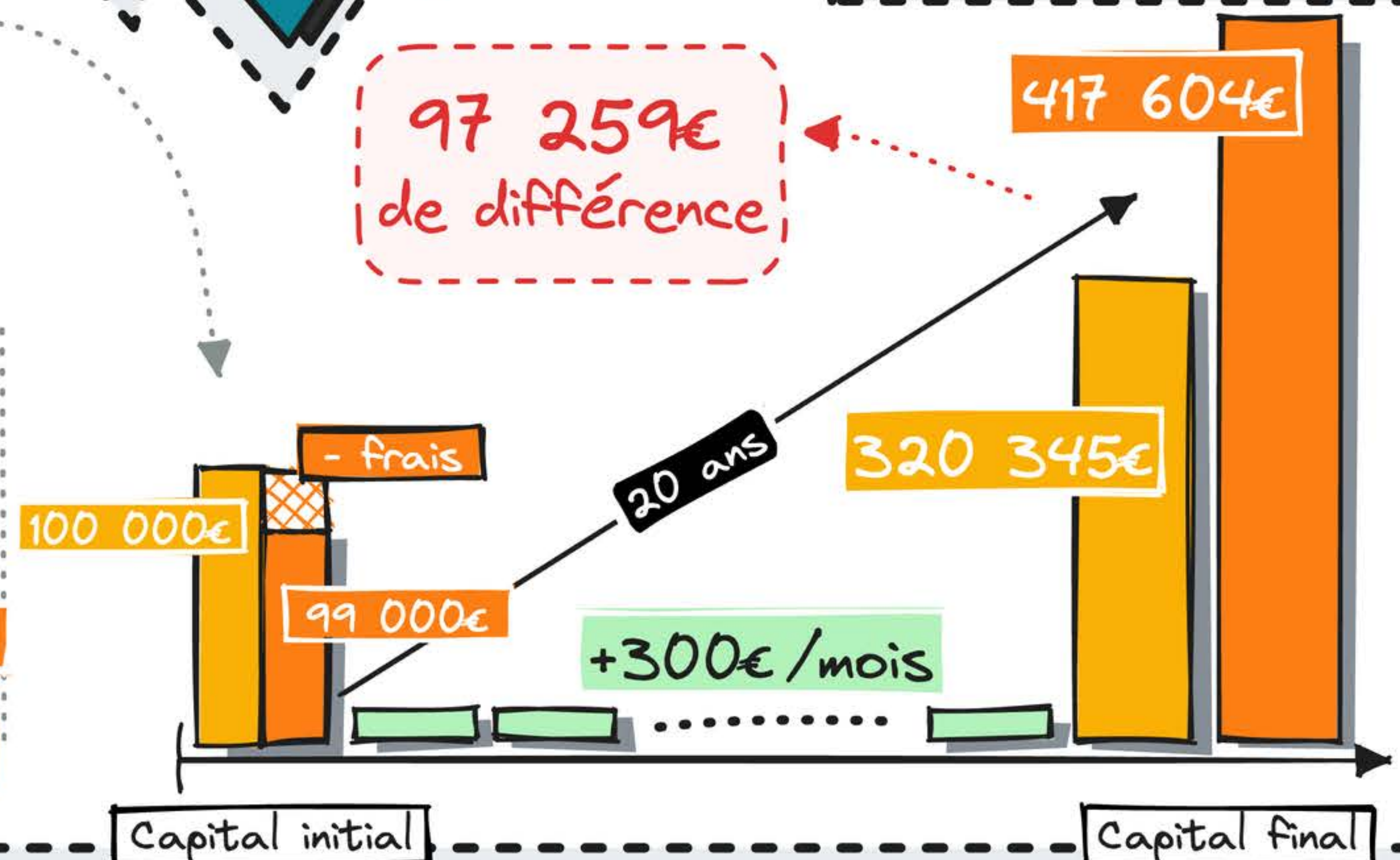
- ✓ Prélevés par le gérant
- ✓ 0,1% - 2% du capital selon la présence/absence de rétrocommissions
- ✓ Déduits des performances brutes annoncées

Frais cachés

Comparatif

- ▶ Versement initial : 100 000€ + versement mensuel : 300€
- ▶ Durée de contrat : 20 ans
- ▶ Rendement brut : 7% / an

	Contrat n°1	Contrat n°2
Frais d'entrée	0%	1%
Frais de gestion	1%/an	1,25%/an
Frais des supports	2%/an	0,15%/an



Like👍 et enregistre📁

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Triangle de sécurité



Commissaire aux Assurances

i En cas de difficulté de l'assureur, le CAA gèle ses comptes auprès des banques dépositaires.

Grâce à l'assurance-vie luxembourgeoise 🇱🇺

contrôle

contrôle



Assureur

- ✓ Large choix de placements
- ✓ Frais limités

Comptes séparés



Banque dépositaire

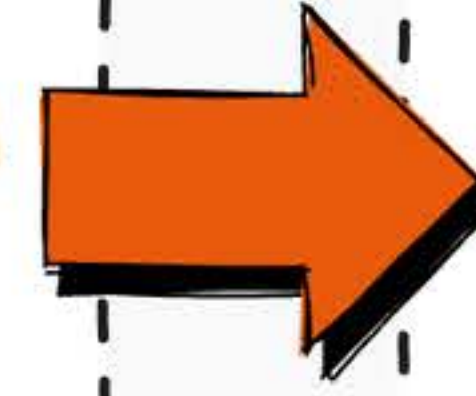
- ✓ Indépendante
- ✓ Approuvée par le Commissariat aux assurances (CAA)

Inaisissabilité du patrimoine

Les capitaux bénéficient du principe d'**inaisissabilité** par des tiers (sauf exception)



Seul le souscripteur a le droit de **mettre en gage** le contrat et de **le racheter**.



Le patrimoine est ainsi **protégé jusqu'à l'échéance** du contrat.

Le super privilège

Camil Mikolajczack 🔍

Une garantie supplémentaire pour les souscripteurs :

- ✓ En cas de défaillance de l'assureur, le souscripteur est **prioritaire sur tous les autres créanciers** pour récupérer ses fonds.
- ✓ En cas de défaillance de la banque dépositaire, le souscripteur bénéficie de la **garantie illimitée des dépôts** (hors liquidités)

🌲 La loi Sapin 2 : **pas de blocage des retraits** pour les AV luxembourgeoises

Like👍 et enregistre📁

COMPRENDRE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Revenu brut global

-

Charges déductibles

=

Revenu net imposable

Impôt brut

-

Réductions d'impôt

+

Impôt sur PV immobilières

=

Impôt avant corrections

-

Crédits d'impôt

=

Impôt à payer

Revenus d'activité :

- Salaires, retraites, ...
- BIC, BNC, BA

Abattements :

- Frais pro (10% ou réel)
- Micro-foncier (30%)

Revenus du patrimoine :

- Revenus fonciers
- Revenus mobiliers

Déductions :

- Pensions alimentaires
- Epargne retraite

Quotient familial

→

Barème progressif

=

$\frac{\text{Revenu imposable}}{\text{Nb de parts fiscales}}$

Réductions :

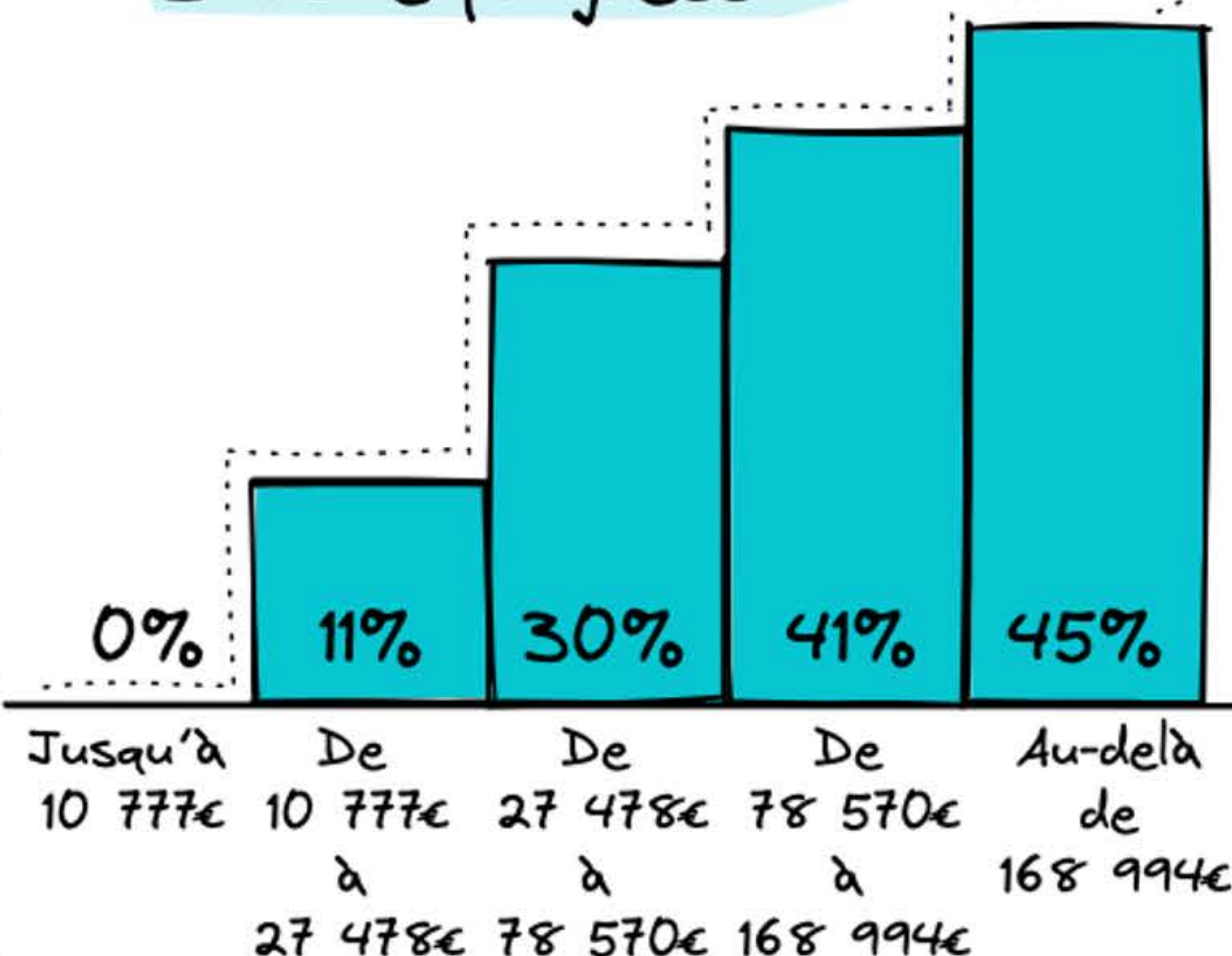
- Dons aux assos
- Investissement Pinel
- Frais de scolarité

Impôt sur PV immo :

- Abattements pour durée de détention
- Tx forfaitaire : 19%
- ! Surtaxe PV > 50k€

Crédits :

- Rénovation énergétique
- Frais de scolarité
- Frais de garde
- Services à la personne



Calcul de l'Impôt brut

Résultat du barème x Nb de parts fiscales

Like👍 et enregistrez

in Camil Mikolajczack

HOLDING : RÉGIME MÈRE-FILLE

Fonctionnement

Le régime mère-fille permet de profiter d'une imposition à **1,25%** sur les dividendes.

- 1 Remontée des dividendes d'une fille à la mère
- 2 Exonération de l'IS à **95%** sur ces dividendes

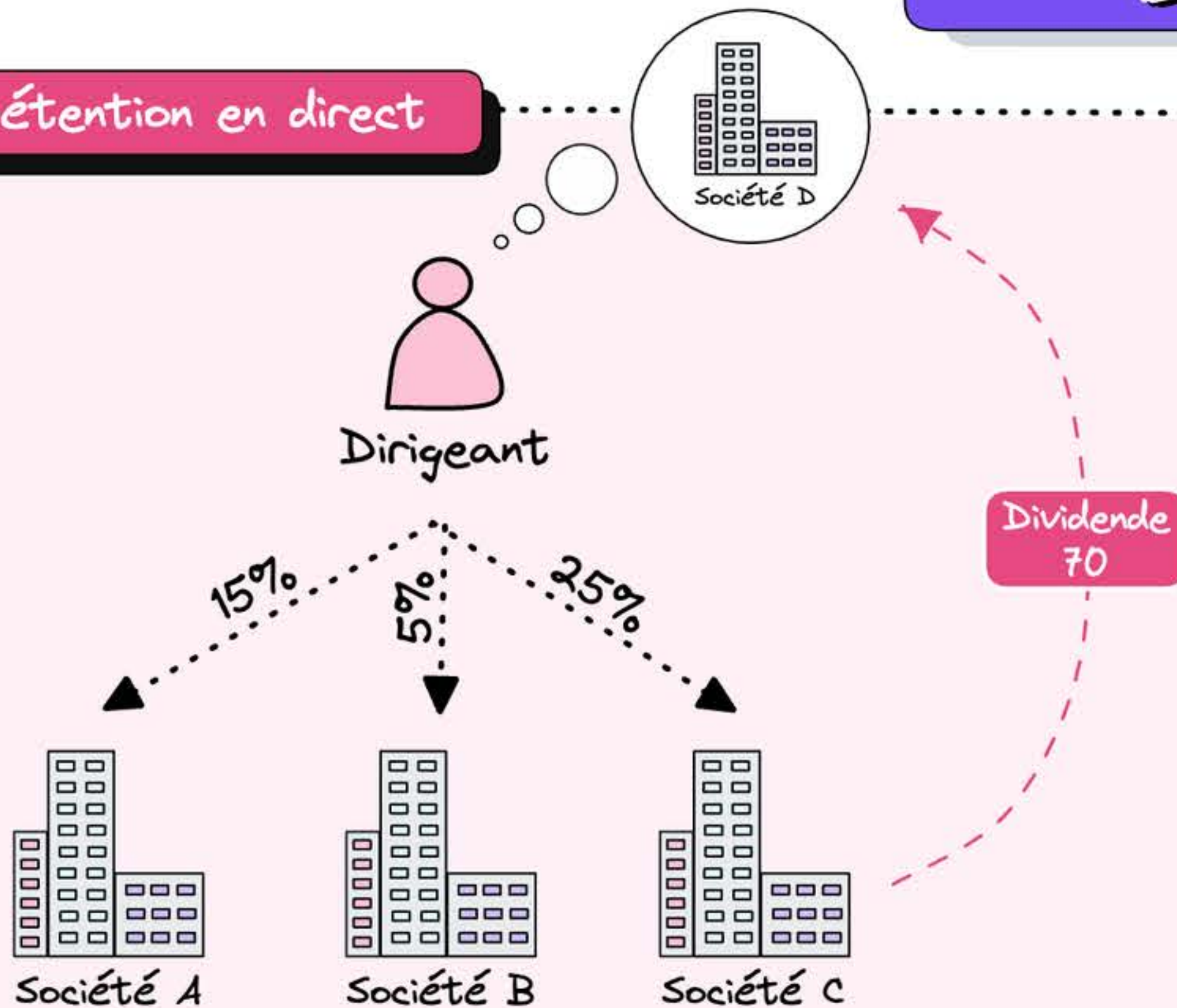
Conditions

- ✓ Mère et fille obligatoirement à l'IS
- ✓ Participation de la mère $\geq 5\%$ au capital des filles
- ✓ Détention de **2 ans** minimum

in Camil Mikolajczack 🔍

Exemple

✗ Détention en direct

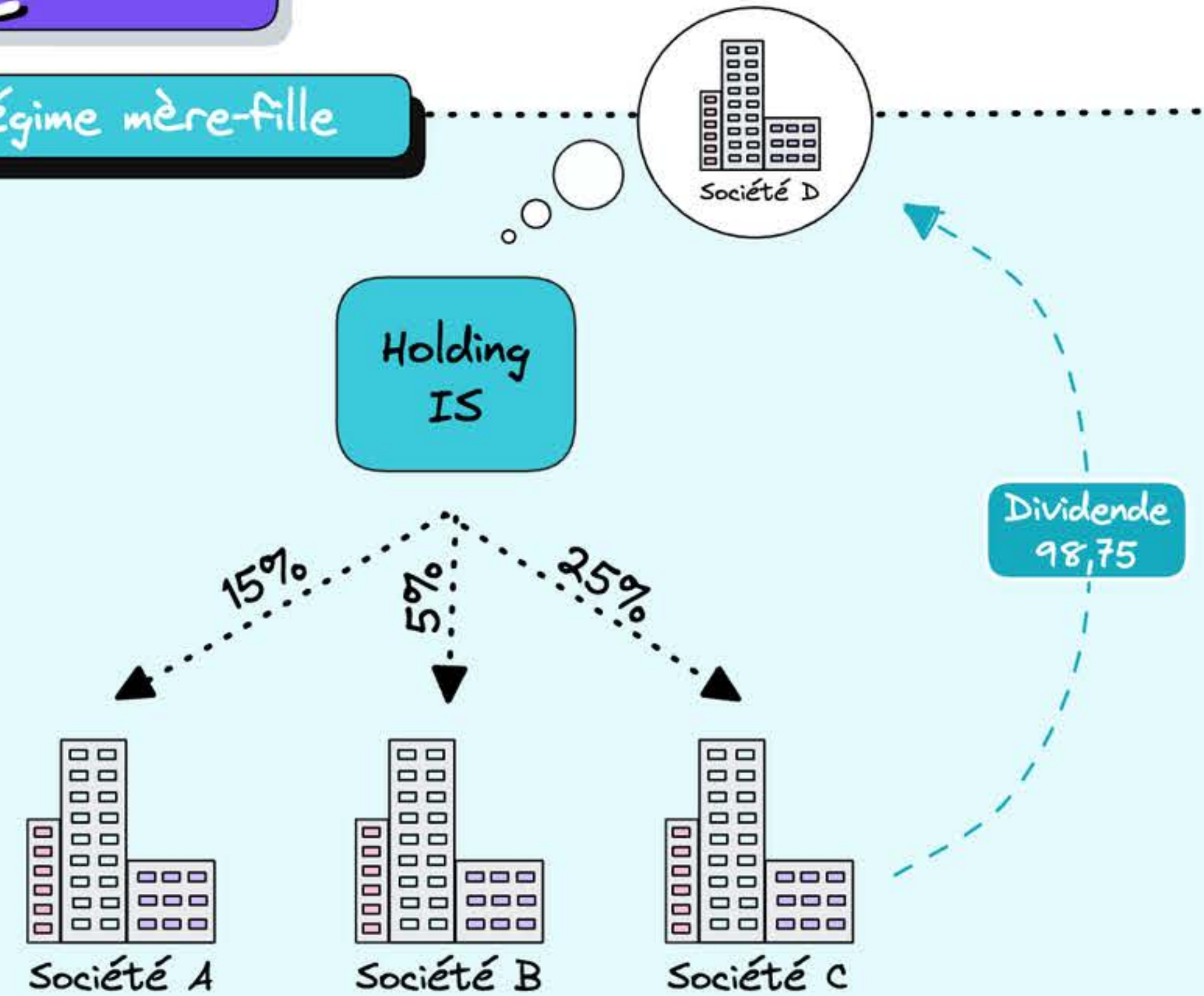


Le dirigeant peut se verser un dividende pour le réinvestir dans un nouveau projet.

✗ Inconvénients :

- ✓ Dividende soumis à la **flat tax**
- ✓ Seuls **70%** pourront être investis

✓ Régime mère-fille



Le dirigeant peut remonter les bénéfices des filles vers la holding.

✓ Avantages :

- ✓ Dividende exonéré à 95%, soit une imposition à l'IS de **1,25%**
- ✓ **98,75%** du dividende seront réinvestis

Like👍 et enregistre📁

REDUCTIONS D'IMPÔT A NE PAS OUBLIER

Frais de scolarité

Un collégien : 61 €

Un lycéen : 153 €

Un étudiant : 183 €

Dons aux associations

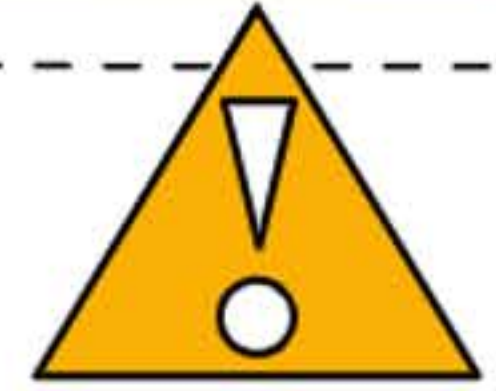
Aide aux personnes en difficulté :

→ 75% des sommes versées dans la limite de 1 000 € ; au-delà :

Intérêt général / utilité publique :

→ 66% des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu net imposable

⚠ Si financement électoral : dans la limite de 4 600 € pour un candidat et 7 500 € pour un parti



2,4 milliards d'€ de dons oublié chaque année par 12 millions de foyers

≅ 45€

de réduction d'impôt perdue

✗ Ces réductions ne rentrent pas dans le plafonnement global.

Frais de séjour en établissement pour personnes dépendantes

→ 25% dans la limite de 10 000 € de dépenses par an et par personne hébergée

✓ Réduction maximum = 2 500 €

Prestation compensatoire

→ 25% des sommes versées dans la limite de 30 500 €

✓ Réduction maximum = 7 625 €

⚠ Si entièrement versée en capital dans les 12 mois suivants le jugement de divorce

Prime de rente de survie et/ou contrat d'épargne-handicap

→ 25% des sommes versées dans la limite de 1 525 € + 300 € par personne à charge

✓ Réduction maximum = 391,25 €

+ 75 € de réduction supplémentaire par personne à charge

Like 👍 et enregistre 📁

TAUX ET TRANCHES D'IMPOSITION 2023

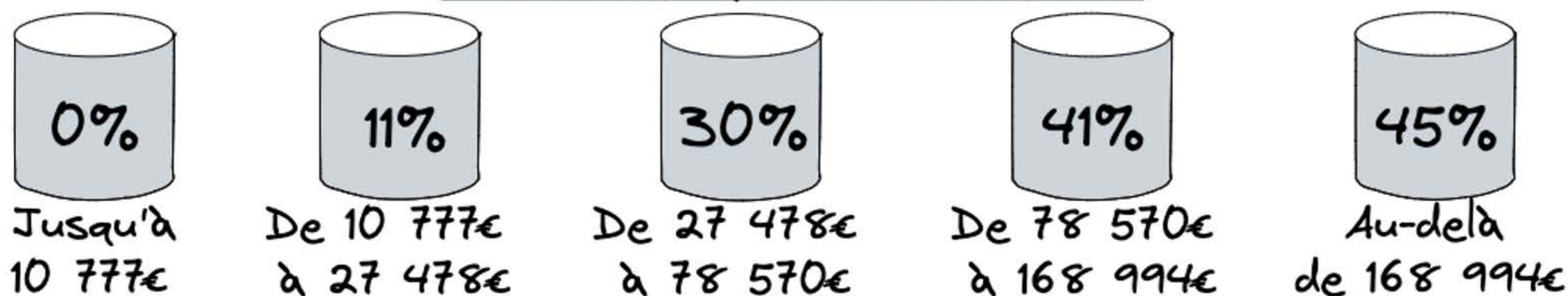
Impôt sur le revenu

- ➡ Calculé par rapport aux revenus de l'année précédente (impôt 2023 sur les revenus 2022)
- ➡ Dépend de la composition du foyer fiscal
- ➡ 5 tranches d'imposition de 0% à 45%
- ➡ Déclaration annuelle obligatoire **EN LIGNE** (sauf cas exceptionnels)

Nombre de parts fiscales

- ➡ Personne seule : 1 part
- ➡ Couple marié / pacsé : 2 parts
- ➡ 1 enfant : +0,5 part
- ➡ 2 enfants : +1 part
- ➡ 3 enfants : +2 parts

Barème progressif de l'impôt



Exemple de calcul

Personne seule, revenu net imposable : 30k€



Tranche marginale d'imposition (TMI)

Impôt à payer

Soit 8,64% de taux moyen d'imposition

$$0€ + 1\,837,11€ + 756,60€ = 2\,593,71€$$

$10\,777 \times 0\%$ $(27\,478 - 10\,777) \times 11\%$ $(30\,000 - 27\,478) \times 30\%$

Like 🍷 et enregistre

L'assurance-vie luxembourgeoise



Triangle de sécurité



Les actifs liés au contrat doivent être confiés à une banque dépositaire

- ✓ Indépendante
- ✓ Approuvée par le Commissariat aux assurances (CAA)



Le patrimoine est séparé

- ✓ Des capitaux propres de l'assureur
- ✓ Des actifs de la banque



Le CAA supervise et protège

En cas de difficulté de l'assureur, le CAA gèle ses comptes auprès des banques dépositaires.

Insaisissabilité

Le patrimoine investi dans une assurance-vie devient la propriété de l'assureur :

- 🔒 Il bénéficie du principe d'insaisissabilité par des tiers (sauf exception).
- 🔒 Seul le souscripteur a le droit de mettre en gage le contrat et le droit de racheter le contrat.
- 🔒 Le patrimoine est ainsi protégé jusqu'à l'échéance du contrat.

Neutralité fiscale

- ➡ Fiscalité du pays de résidence
- ➡ Portabilité du contrat

Forte diversification

Accès aux actifs non-côtés :

- ➡ Private Equity
- ➡ Dette privée
- ➡ Infrastructures
- ➡ Club deals immobiliers

& devises : CHF, \$, £, €, ...

Frais limités

Fonds classique

2%/an

Frais de gestion UC

=

Part assureur

+

Part distributeur

VS.

Fonds clean share

1%/an

Frais de gestion UC

=

Part assureur

Like👍 et enregistre📁

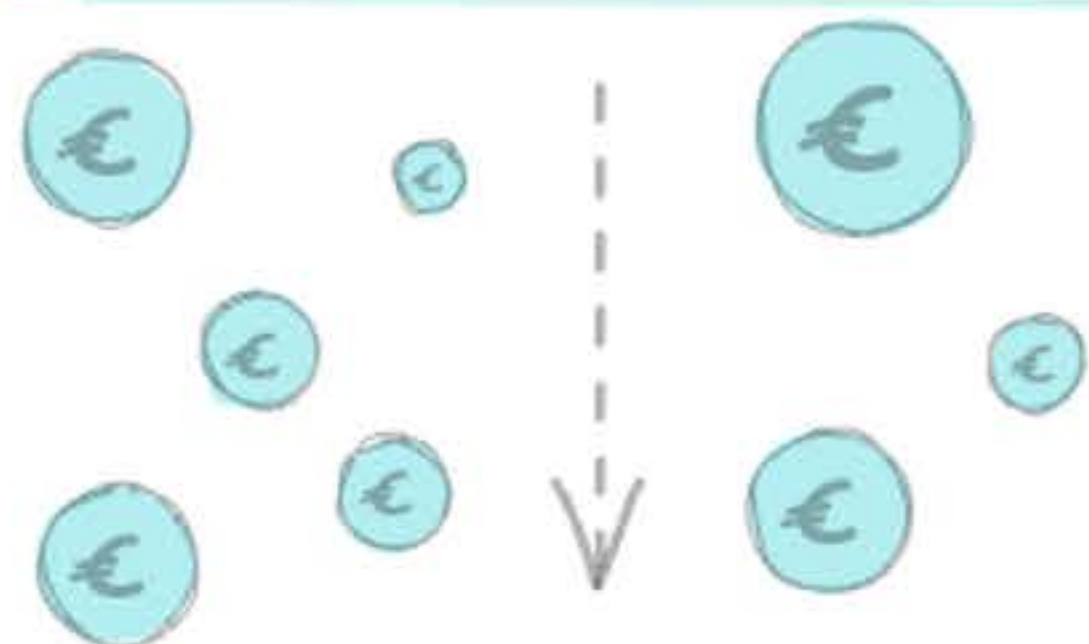
IMPÔTS 2023 : DATES LIMITES

in Camil Mikolajczack 🔍

par département

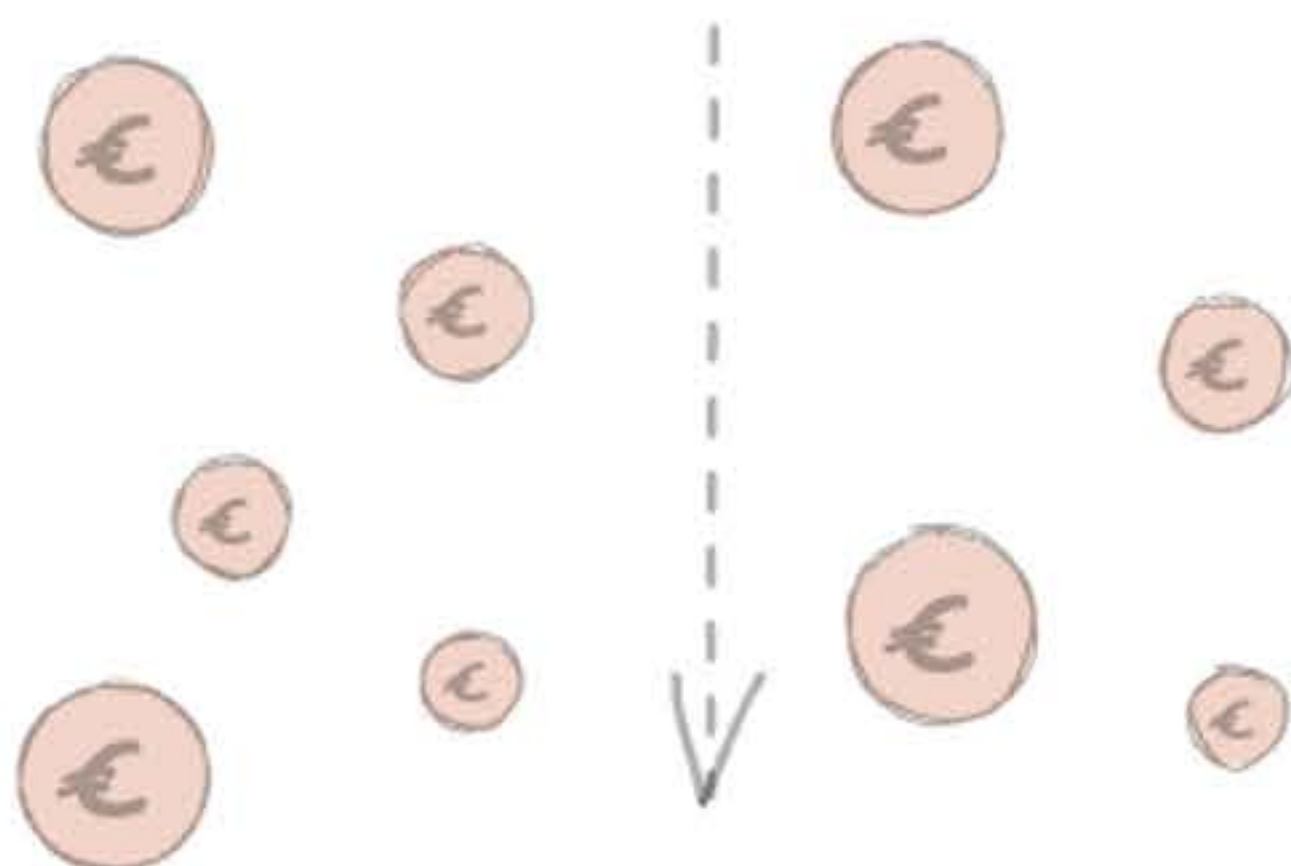
01 → 19

& Non résidents



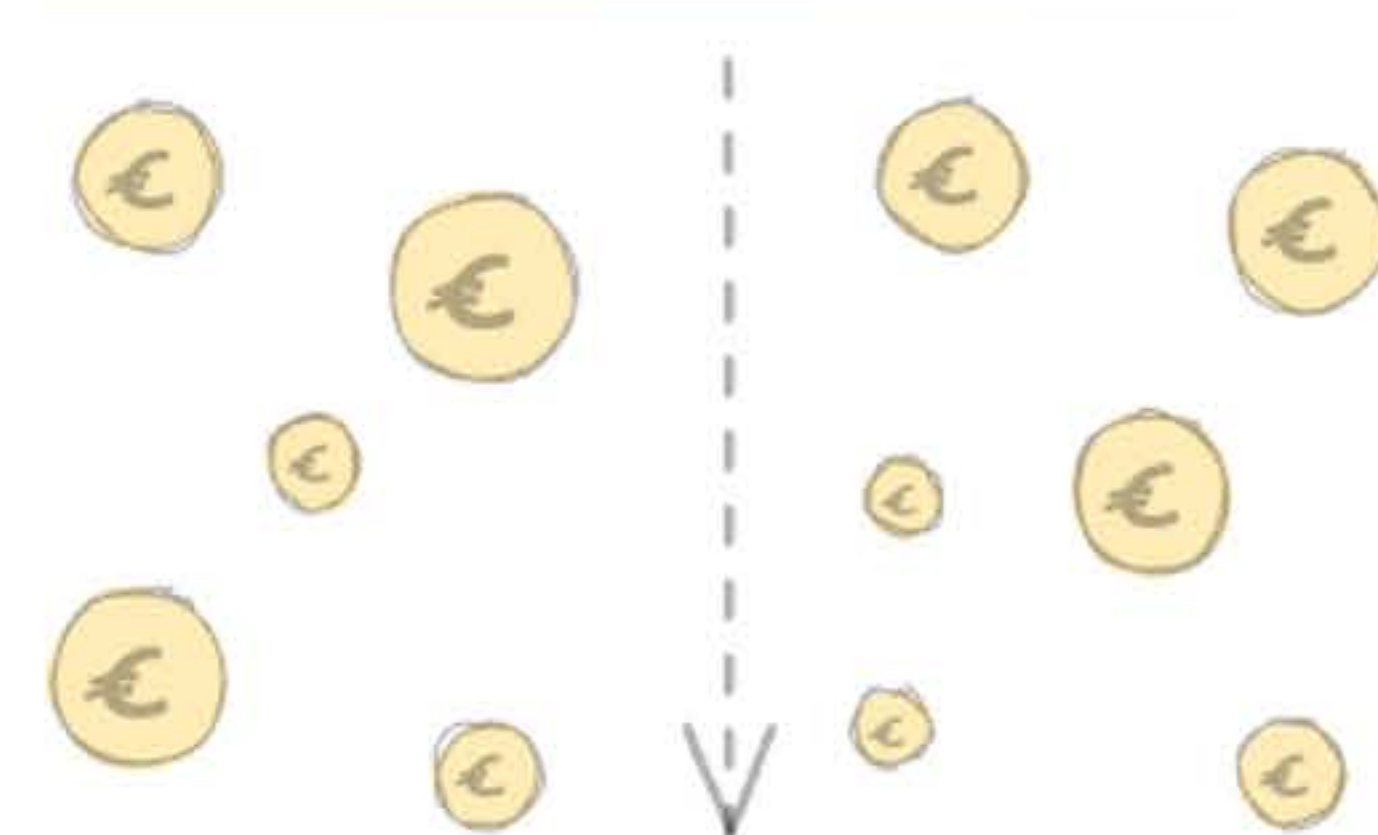
◀ Mai 2023 ▶						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

20 → 54



◀ Juin 2023 ▶						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

55 → 976



◀ Juin 2023 ▶						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

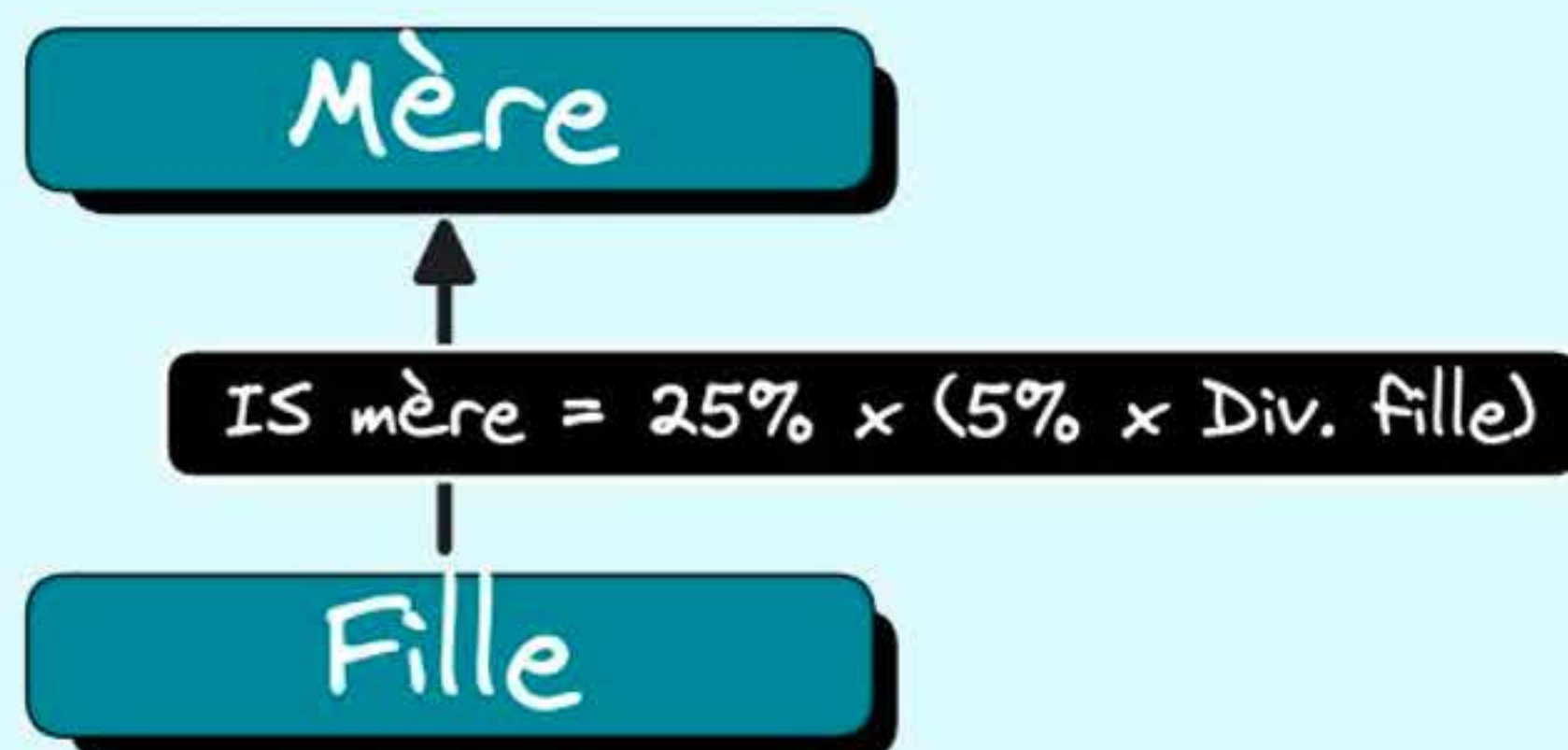
🕒 Heure limite : 23h59 🕒

Like 👍 et enregistre 📁

HOLDING : EFFETS DE LEVIER FISCAUX

Régime mère-fille

- ✓ Permet de faire remonter des dividendes d'une fille à la mère
- ✓ Imposition des dividendes à 1.25% au niveau de la mère
- ✓ Mère et filles à l'IS, détenues +2 ans avec 5% minimum du capital



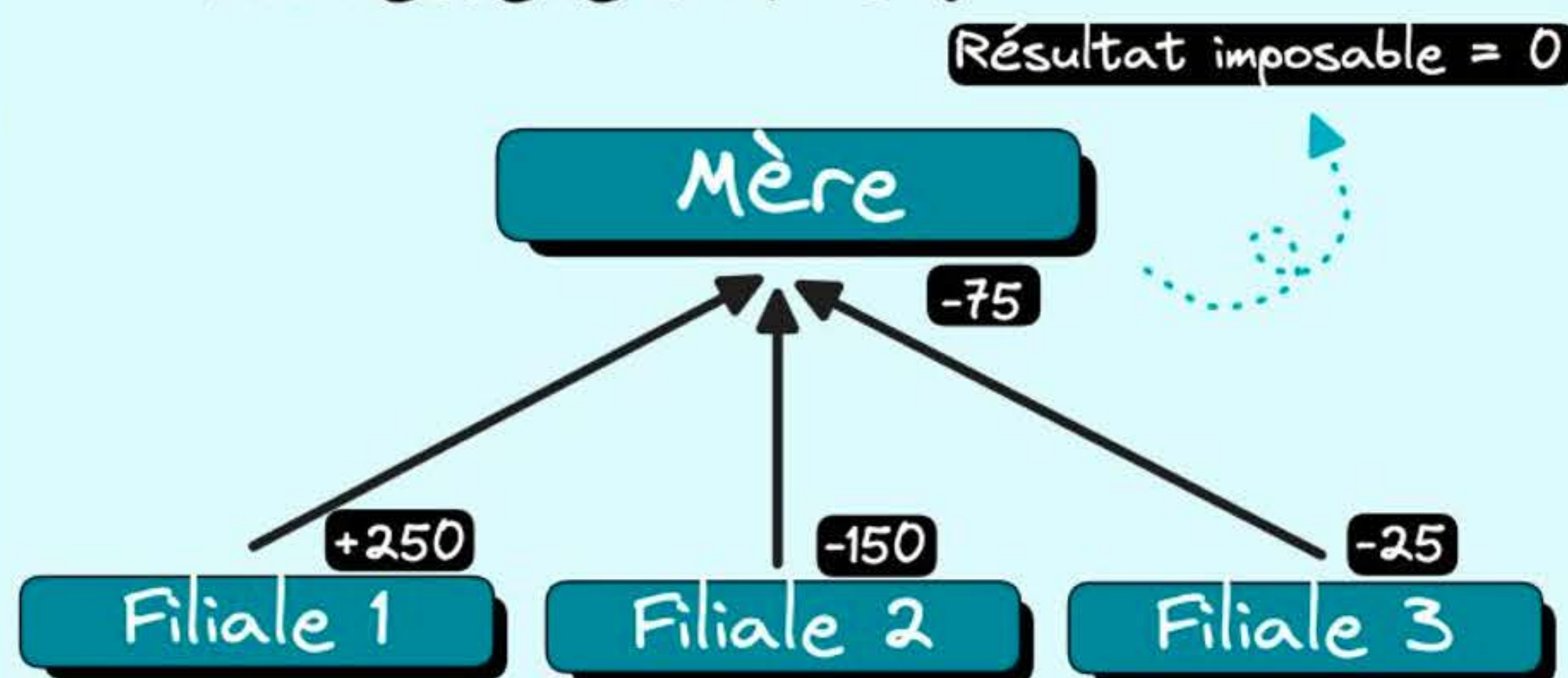
Management fees

- ✓ Rémunérations versées par une filiale à la holding pour services juridiques, comptables, financiers, etc.
- ✓ Charge déductible du résultat de la fille & revenu imposable au niveau de la mère
- ✓ Les prestations de services doivent s'accompagner de preuves sous peine de sanction

Like👍 et enregistre📁

Intégration fiscale

- ✓ La société tête de groupe est seule redevable de l'IS pour toutes les sociétés intégrées
- ✓ Compensation des bénéfices et des pertes de chaque filiale
- ✓ Toutes à l'IS, filiales détenues (in)directement à 95%



in Camil Mikolajczack 🔍

Titres de participation

- ✓ Pour bénéficier de la fiscalité des "plus-values de long terme"
- ✓ Taxation de la plus-value à 3% au niveau de la mère
- ✓ La mère doit détenir depuis +2 ans au moins 5% du capital de la fille ou prouver une influence / un contrôle

HOLDING : INTEGRATION FISCALE

Principe

- ✓ Compensation des bénéfices & pertes entre les filiales pour le calcul de l'IS
- ✓ L'IS est calculé sur la somme des résultats de chaque filiale.
- ✓ Seule la holding de tête est redevable de l'IS pour toutes les filiales intégrées

Conditions

- ✓ Les sociétés (mère et filles) à l'IS
- ✓ Clôturer leur exercice à la même date
- ✓ Participation $\geq 95\%$ du capital en PP
- ✓ Option irréversible pendant 5 ans renouvelables

+

- ✓ Compensation des bénéfices et des pertes
- ✓ 0,25% d'IS pour les remontées de dividendes
- ✓ Utilisation des crédits d'impôts des filiales par la mère
- ✓ Libre répartition de l'IS entre les filiales

Like👍 et enregistre📁

Exemple

✗ Sans option

Avec un résultat de 200

Filiale 1

+100
IS : 21

Filiale 2

+300
IS : 71

Filiale 3

-200
Pas d'IS

Total IS = 92

💡 Chaque filiale est redevable de l'IS.

✓ Intégration fiscale

Mère

+100

95%

95%

Filiale 1

+300

Filiale 2

-200

Total IS : 46

💡 Résultat global du groupe = 200

💡 La mère est seule redevable de l'IS.

in Camil Mikolajczack 🔍

-

- ✗ Perte du taux réduit IS pour les filiales
- ✗ Déficit pendant 5 ans = perte d'argent
- ✗ Pas d'effet de levier juridique (dividende inégalitaire)

Quelle forme juridique pour une holding ?

	Société civile	SARL (EURL)	SAS (SASU)
Associés	2 associés min	1 associé min	1 actionnaire min
Direction	1 ou + gérants	1 ou + gérants	1 président + DG facultatif(s)
Fonctionnement	Personnalisable	Rigide et peu flexible	Personnalisable
Imposition	IR avec option possible pour IS	IR avec option possible pour IS	IS avec option possible pour IR les 5 premières années
Dividende	Pas de charges sociales	Charges sociales pour la fraction > 10% du capital & des CCA	Pas de charges sociales
Tips 🧐	Idéal pour une holding familiale sans activité commerciale	Idéal pour une holding unipersonnelle avec activité commerciale	Idéal pour intégrer des investisseurs ou développer un projet

Like👍 et enregistre💾

IMPOSITION DES LOYERS DE LA SCI

Explications

- ✓ IR : barème progressif + prélèvements sociaux
- ✓ IS : 2 tranches d'imposition en cas de distribution de dividende
 - ✓ Société : 15 % jusqu'à 42 500 € de résultat puis 25 %
 - ✓ Dividende : flat tax (30%) ou barème IR + PS sur option

IR versus IS

Comparatif

in Camil Mikolajczack 🔍

TMI IR / Taux IS	0%	11%	30%	41%	45%
IS 15%	29,6%	34,6%	40,5%	40,5%	40,5%
IS 25%	37,9%	42,3%	47,5%	47,5%	47,5%
Impôt sur le revenu	17,2%	27,4%	45,2%	55,4%	59,1%

Like 🍌 et enregistrez

FISCALITÉ DES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES

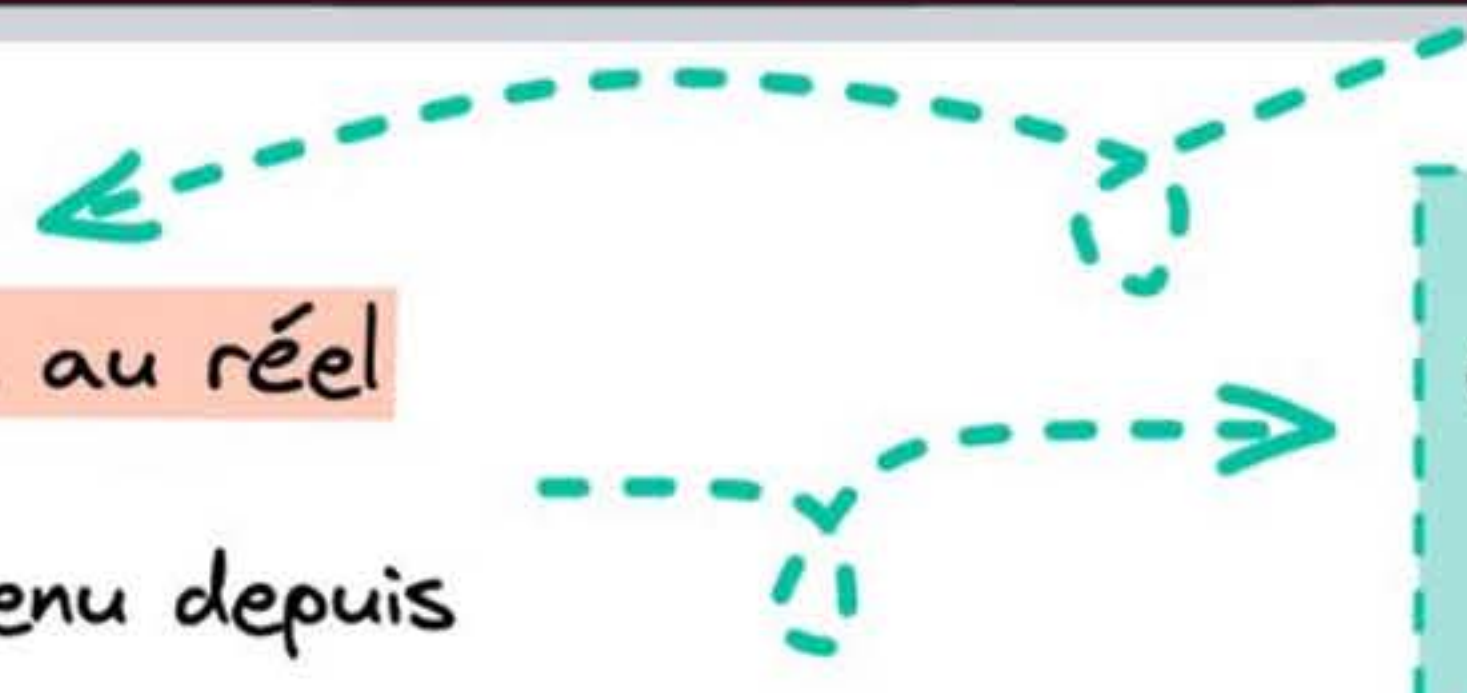
Calcul

i Différence positive entre le prix d'achat d'un bien immobilier & son prix de vente.

PV immobilière = Prix de vente - Prix d'achat

Le prix d'achat est majoré des :

- Frais de notaire à hauteur de 7,5% ou au réel
- Travaux à hauteur de 15% si bien détenu depuis + 5 ans ou au réel



Soit majoration forfaitaire de 22,5% si bien détenu depuis + 5 ans

Imposition

La PV est soumise à :

- Impôt sur le revenu : Forfait de 19%
- Prélèvements sociaux de 17,2%
- + Surtaxe : 2% à 6% pour les PV > 50 000€
- Abattements en fonction de la durée de détention

Abattements

Camil Mikolajczack

	IMPÔT SUR LE REVENU	PRELEVEMENTS SOCIAUX
Moins de 6 ans	0%	0%
De 6 à 21 ans	6% / an	1,65% / an
22e année révolue	4% / an	1,6% / an
Au-delà de la 22e année	exonéré	9% / an
Au-delà de la 30e année	exonéré	exonéré

BIENS CONCERNÉS

- Résidences secondaires
- Biens locatifs & locaux commerciaux
- Terrains
- Parts de SCI à l'IR et parts de SCPI

BIENS EXEMPTÉS

- Résidences principales
- Biens détenus depuis + 30 ans
- Biens dont le prix < 15 000€
- 1ère vente d'un bien autre que RP sous conditions

Like et enregistre

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ce contenu n'est pas un conseil en investissement. Investir comporte des risques.

COMPRENDRE UN BULLETIN DE SALAIRE

in Camil Mikolajczak 🔍

BULLETIN DE SALAIRE

Salaire brut		€
Cotisations	Employeur	Salarié
~~~~~	€	€
~~~~~	€	€
~~~~~	€	€
Salaire net		€
Salaire net net		€

Salaire brut brut : 67 833 €

Cotisations patronales : 17 833 €

- ✓ Sécurité sociale
- ✓ Chômage
- ✓ Retraite
- ✓ Logement

= Salaire brut : 50 000 €

Cotisations salariales + taxes : 10 612 €

- ✓ Sécurité sociale
- ✓ CSG / CRDS
- ✓ Retraite
- ✓ Chômage

= Salaire net : 39 388 €

Impôt sur le revenu : 4 886 €

= Salaire net net : 34 502 €

Like 🍌 et enregistrez